

GESTION DES ORDURES ■ L'incinérateur de Saint-Pantaléon a fait l'objet d'importants travaux en 2013

Pour des déchets de plus en plus propres

Depuis le 1^{er} janvier, La Cnim, nouvel exploitant, et le Syttom 19 travaillent dans l'optique de performances environnementales accrues et d'une meilleure valorisation de l'énergie issue de l'incinérateur.

Émilie Auffret

emilie.auffret@centrefrance.com

Tout au long du mois de novembre, l'usine d'incinération des déchets de Saint-Pantaléon-de-Larche s'est transformée en un véritable village. Une centaine d'ouvriers ont réalisé d'importants travaux guidés par le nouvel exploitant du site depuis le 1^{er} janvier : Constructions industrielles de la Méditerranée (Cnim). Les fours ont donc cessé de fonctionner pendant près de quatre semaines. « Il fallait faire au plus vite », note le président du Syttom 19, puisque près de 200 tonnes d'ordures ménagères affluent chaque jour vers cette unité de valorisation énergétique (UVE).

Maître mot : « valorisation »

Au plus vite pour réparer « des défauts de construction et d'exploitation liés aux mises aux normes réalisées en 2005 par l'ancien exploitant », avec qui le Syttom 19 est actuellement en contentieux. L'arrivée de la Cnim a notamment entraîné un changement dans le traitement des fumées. « Nous sommes passés d'un traitement dit "hu-



CHANTIER. Didier Fontaine, directeur d'exploitation de la Cnim (à gauche) et René Planade (à droite) font le tour des nouvelles installations de l'unité de valorisation énergétique de Saint-Pantaléon. PHOTO FRÉDÉRIC LHERPINIÈRE

vide", qui nécessitait près de 90.000 mètres cubes d'eau par an, à un procédé dit "sec" qui n'utilise plus que 10.000 mètres cubes d'eau », poursuit René Planade.

Ce nouveau procédé, breveté il y a trois ans, permet concrètement « un traitement des fumées à des températures plus

basses et engendre un dégagement énergétique plus important », selon Didier Fontaine, directeur d'exploitation de la Cnim. Au lieu de produire 120.000 tonnes de vapeur convertibles en mégawatts, le site en produira près de 220.000 en 2014.

« L'usine de Blédina en achète 40.000 à 65.000 tonnes par an.

Dans une optique de valorisation maximale, l'excédent pourra être transformé en électricité grâce à l'installation d'une turbine dont la mise en service est prévue à l'automne 2014 ». L'électricité sera revendue à EDF et devrait rapporter près de 530.000 € par an à la collectivité. « Cette installation devrait être amortie d'ici six ou sept ans »,

note Didier Fontaine. En plus d'un excédent énergétique, René Planade assure que « les quantités d'oxyde d'azote rejetées dans les fumées traitées grâce au nouveau procédé sont considérablement réduites. Elles sont aujourd'hui inférieures à 80 mg/m³, bien en-dessous des seuils autorisés par la réglementation française et européenne, qui sont de 200 mg/m³. Mais l'objectif est de tendre au maximum vers le zéro ».

Pour réduire les taux de rejets gazeux, le filtre à manche est un élément essentiel. Il permet de filtrer les fumées. Il a été remplacé lors des travaux qui ont eu lieu pendant l'arrêt de l'usine, en novembre. L'ancien matériel se trouve toujours sur le site car il doit faire l'objet d'autres expertises liées aux poursuites judiciaires intentées contre l'ancien exploitant. « Nous espérons que les dédommagements permettront de rembourser les sommes engagées pour l'installation de ce nouvel outil », ajoute René Planade.

En 2014, en plus de l'installation de la turbine permettant la production d'électricité pour les besoins d'une ville de 5.000 habitants, d'autres travaux doivent avoir lieu. « Un système de traitement des odeurs doit être mis en place en réutilisant d'anciens équipements de traitement des fumées », précise Didier Fontaine. Pour l'avenir, le Syttom 19 évoque également un réseau de chauffage urbain ou de chauffage de serres. Histoire, encore une fois, de faire des déchets une source d'énergie la plus propre possible. ■

REPÈRES

1972

Mise en service de l'unité de valorisation énergétique.

1981

Création d'un troisième four et d'un système de récupération de vapeur destinée à Blédina et aux serres municipales.

1995

Première mise aux normes du système d'épuration des fumées.

2005

Deuxième mise aux normes : mise en place du filtre à manche, renforcement du suivi des rejets avec analyse en continu, traitement des oxydes d'azote.

Tonnage : un équilibre subtil à trouver

Avec une capacité de réception de 72.000 tonnes d'ordures ménagères par an, l'incinérateur de Saint-Pantaléon-de-Larche n'est pas encore au maximum de ses possibilités.

L'usine tourne sept jours sur sept et reçoit près de 200 tonnes de déchets par jour, excepté le samedi et le dimanche. Toutefois, les fours fonctionnent également le week-end.

La mise en place de la taxe incitative, poussant les habitants de l'agglomération de Brive au tri sélectif, a entraîné une diminution de près de 3.000 tonnes de déchets devant être incinérées en 2013 sur le site de Saint-

Pantaléon. Pour poursuivre l'exploitation d'un tel outil de traitement des ordures, les tonnages doivent rester suffisants. Pour autant, cette diminution ne fait guère de souci à René Planade, président du Syttom 19 depuis 2008 : « Il y a énormément de déchets, notamment déposés dans les déchetteries corréziennes, qui ne sont pas encore valorisés. Il y a un travail considérable à faire aussi dans ce sens-là ».

Les ordures de plusieurs départements voisins sont aussi traitées par les deux unités de valorisation énergétique de la

Corrèze (Saint-Pantaléon et Rosiers-d'Égletons) : le Terrassonnais, une petite partie du Lot, du Cantal et de la Creuse. Onze centres de transfert, où sont rassemblés les déchets avant d'être transportés sur les deux incinérateurs, maillent le territoire du Syttom 19, qui couvrent 323 communes.

Le syndicat cherche notamment à optimiser au maximum les coûts, « afin de répercuter le moins possible les hausses successives de TVA qu'a connu le secteur ses dernières années ». Le traitement d'une tonne d'ordures ménagères coûte près de 105 €. ■

EN CHIFFRES

2

Le nombre d'unités de valorisation énergétique gérées par le Syttom 19 dans le département, celle de Saint-Pantaléon et celle de Rosiers-d'Égletons.

23

Le nombre de salariés travaillant sur le site de Saint-Pantaléon.

60.000

Le nombre de tonnes d'ordures ménagères incinérées chaque année par l'usine de Saint-Pantaléon. 40.000 tonnes sont traitées à Rosiers-d'Égletons. Des ordures provenant de 323 communes.